# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 24 MARS 1892.

## PETITES ANNONCES.

### DIVERS.

216 RUE Bourbon, entre St-Philippe et Dumaine, chambres et pension. Famille française privée. 2 mars—3 sem

LE prix le plus élevé payé pour des meubles antiques, pianos, desks, comptoirs, vitrines, les contenus de résidences. 40 rue Royale. 17 oct—

### DEMANDES.

ON demande—Une bonne d'enfants de confiance parlant français. De bons appointements seront payés. S'adresser 181 rue du Canal de 8 à 10 heures et de 1 à 3 heures. 23 mars—3f

### PERDU.

CHIEN EGARE—Il a été perdu dans l'après-midi de samedi dernier, une chienne jaune âgée d'environ 8 mois, race Bull, museau noir, raie blanche au dessous du cou, collier de cuir. Une récompense sera accordée à celui qui la ramènera chez M. Victor Valentinien, coin Chartres et Toulouse. 22 mars—3f

### A LOUER.

Jolies chambres meublées à louer au premier. No 211 rue du Canal. 23 mars—1 sem

## ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE CONSTABLE.

**George Jurgens vs. John U. Jenny. Même vs même. Même vs même. Même vs même. Même vs même.**

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—Nos 15,956, 15,957, 15,958, 15,959 et 15,960.—En vertu de cinq writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Chas H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées je procéderai à la vente à l'encan publique, sur les lieux occupés par le défendeur John U. Jenny dans ces affaires, No 79 rue Front, entre les rues Poydras et Lafayette, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26me jour de mars 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu de la buvette, etc. No 79 rue Front, entre les rues Poydras et Lafayette, dans le Premier District de cette ville, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
15 mars—15 22 26

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Jean Donnerys.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,160—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Marie Donnerys, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 mars—22 27 31

**Succession de T. J. McCarthy.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,362.—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme T. J. McCarthy, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier
20 mars—20 25 29

**Succession de David S. Bryon.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34 855—Division A—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu David S. Bryon, décédé; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 mars—11 16 20

**Succession de Mme Maria Wiederecht.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 35,285—Division E—Attendu que Peter Waldman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Maria Wiederecht, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 mars—17 22 26

**Succession de Frederick Good.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30 830—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. B. Vinet, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 mars—17 22 26

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent, que le 23ème jour de février 1892, jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans les paroles et chiffres suivants, à savoir: Pauline Frank vs John U. Frank.—No 34,313—Division C.—Sur motion de E. J. Wenck Esq., avocat pour la demanderesse, et sur production de preuves à l'appui de sa demande et la loi et les témoignages étant en faveur et contre le défendeur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut inscrit dans cette affaire le 31 décembre 1891 soit confirmé et qu'il y ait jugement en faveur de la dite demanderesse, Pauline Frank, et contre le défendeur, John U. Frank, son mari, décrétant une séparation de biens et une dissolution de la communauté qui a jusqu'à lors existé entre eux; que la demanderesse Pauline Frank ait en plus jugement contre le défendeur, John U. Frank, dans la somme de six mille dollars avec privilège sur tous les biens du défendeur jusqu'à la restitution due par lui de la propriété paraphernale et séparée à la demanderesse comme il est alloué par la loi aux femmes mariées; que la demanderesse ait en plus un jugement la reconnaissant comme la propriétaire du billet enregistré dans l'affaire John U. Frank vs Charles Schneider, No 33,772 du dossier de cette Cour, et l'autorisant à s'occuper d'affaires séparées de celles de son mari et en son propre nom, tous les frais du procès devant être payés par le défendeur. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que l'intervention et troisième opposition de John Dollinger dans cette affaire enregistrée le 17 décembre 1891 et non poursuivies et non servies aux parties ci-nommées, soient mises hors de Cour à ses frais.

Jugement rendu le 23 février 1892.
Jugement signé le 29 février 1892.
Signé: F. A. MONROE, Juge.

En témoignage de quoi, j'y ai apposé ma signature et imprimé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce dixième jour de mars, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent-quatre vingt-douze.

TH. BUISSON, Député Greffier.
12 mars—

**Rapport de la situation de la**

## Banque Nationale Mutuelle

A la Nouvelle-Orléans,

En l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 31 décembre 1891.

ACTIF.

| | | |
|---|---|---|
| Billets et bills escomptés.....$496,601 02 | | |
| Prêts sur demande... 237,514 67 — | | $734,115 69 |
| Bons des E. U. en garantie de la circulation | | 50,000 00 |
| Autres bons et actions | | 120,1[illegible] 00 |
| Biens fonciers, meubles et installations | | 44,889 18 |
| Dû par d'autres banques et banquiers $93,496 50 | | |
| Chèques sur le Comptoir d'Echange .. 120,433 48 | | |
| Monnaie courante et Espèce ..... 135,906 88 — | | 349,836 90 |
| Fonds de rédemption avec le trésorier des E. U. | | 2,250 00 |
| | | $1,301,191 77 |

PASSIF.

| | | |
|---|---|---|
| Fonds capital payé | | $300,000 00 |
| Fonds de surplus | | 20,000 00 |
| Profits indivis | | 4,539 89 |
| Circulation | | 44,100 00 |
| Dividendes non payés ......... $568 00 | | |
| Dépôts individuels .. 730,790 04 | | |
| Dû à d'autres banques et banquiers 38,2[illegible]8 84 — | | 769,551 88 |
| Billets et bills réescomptés | | 162,000 00 |
| | | $1,301,191 77 |

Par résolution du Board, $10,000 00 des profits des six derniers mois ont été portées au compte de surplus.

JAS. J. TARLETON, Caissier.
L. C. FALLON, Président.
LLOYD R. COLEMAN, V. P.
1er jan—


## THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; [illegible]


## Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 23 MARS—CLASSE No 169
Tirage de 4 heures P. M.

| 1er. | 2me. | 3me. | 4me. | 5me. | 6me. | 7me. | 8me. | 9me. | 10me. | 11me. | 12me. | 13me. | 14me. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 55 | 66 | 46 | 29 | 21 | 41 | 53 | 44 | 11 | 8 | 6 | 24 | 67 | 18 |

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature. Ce 23 mars 1892—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes ses succursales.


# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

## PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

**Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.**

**Les grands tirages extraordinaires** ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

**Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 12 AVRIL 1892.

# GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de | $300,000, soit | $300,000 |
| 1 Lot de | 100,000, .... | 100,000 |
| 1 Lot de | 50,000, .... | 50,000 |
| 1 Lot de | 25,000, .... | 25,000 |
| 2 Lots de | 10,000, .... | 20,000 |
| 5 Lots de | 5,000, .... | 25,000 |
| 25 Lots de | 1,000, .... | 25,000 |
| 100 Lots de | 500 .... | 50,000 |
| 200 Lots de | 300, .... | 60,000 |
| 500 Lots de | 200, .... | 100,000 |

PRIX D'APPROXIMATION

| | |
|---|---|
| 100 Lots de $500, soit...... | $50,000 |
| 100 Lots de ...$300, ....... | 30,000 |
| 100 Lots de $200, ....... | 20,000 |

PRIX TERMINAUX.

| | |
|---|---|
| 999 Lots de $100, soit...... | $99,900 |
| 999 Lots de $100, ....... | 99,900 |

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

PRIX DU BILLET:

**Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.**

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localité après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir les BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.


## ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Albert Chapsky, Ludovic Delcasal et Frederick Bertrand, subrogés, vs. Joseph Raymond et Samuel Henderson, in solido.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,977—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 4 avril 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Tous les droits, titres et intérêts** de Joseph Raymond dans le S. Mary's Wholesale Fruit and Vegetable Market Company, Limited.

2° **Tous les droits, titres et intérêts** de Joseph Raymond dans l'affaire de Joseph Raymond vs. Joseph M. Bilgery, Jr, tuteur et al., No 11,613 du dossier de la Cour de Circuit des Etats-Unis.

3° **Tous les droits, titres et intérêts** de Joseph Raymond dans l'affaire de Joseph Raymond vs. John Laage, No 12 044 du dossier de la Cour de Circuit des Etats Unis.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 mars—24 28 31—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété désirable et de valeur dans le premier district.**

Joseph D. Taylor vs Stephen C. Manning.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 35,171.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 avril 1892, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° **Un certain lot ou portion de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Erato, [anciennement Melicerte], Constance, Annonciation et Galennie, [anciennement Bartholomew], mesurant trente-un pieds onze pouces et cinq lignes et demie de face à la rue Erato, deux cent deux pieds un pouce et cinq lignes de profondeur sur le côté vers la rue Constance cent quatre vingt sept pieds quatre pouces et une ligne sur le côté vers la rue Annonciation et trente-cinq pieds deux pouces et cinq lignes dans le fond.

2° **La moitié indivise** ou moitié d'une certaine pièce ou portion de terre désignée comme lot No cinq de l'îlet No quinze sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, le 20 février 1839 et déposé en l'étude de Lucien Herman, ancien notaire en cette ville, située dans le même district et îlet que la propriété premièrement décrite, et la dite portion de terre mesurant au pied américain soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue Erato soixante-dix pieds cinq pouces sur une ligne oblique dans le fond sur une profondeur de deux cent trente-un pieds neuf pouces et cinq lignes sur le côté le plus près de la rue Constance et de deux cent deux pieds un pouce et cinq lignes sur le côté le plus près de la rue Annonciation et au pied français mesure soixante pieds de face à la rue Erato, soixante-six pieds un pouce de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent quatre-vingt-neuf pieds huit pouces sur le côté le plus près de la rue Annonciation et de deux cent dix-sept pieds six pouces sur l'autre côté, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et dépendances qui lui appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans
23 mars—23—avril 4 11 18 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Splendide occasion pour un placement rémunératif.**

**Vente par le Shérif Civil.**

**Propriété commerciale de valeur, dans le centre de la ville, connue comme le**

**No 166 RUE GRAVIER,**

**Et traversant tout l'îlet, et faisant face à la rue Union, sur laquelle elle est connue comme le**

**No 17 RUE UNION.**

**Toujours louée facilement et donnant un bon loyer, et maintenant louée à bail au New Orleans Machine Co., Limité, jusqu'au 30 septembre 1892, à raison de $125 par mois.**

(L'acquéreur, cependant, ayant le privilège de reconnaître le dit bail ou de le faire canceller).

**Mme Sylvanie R. Denègre vs Mme R. S. Welham.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,203—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 avril 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Gravier, Union, Carondelet et St-Charles, désigné par le No trois, sur un plan dressé par H. Grant, ingénieur civil, approuvé par D. Howard, voyer, le 14 janvier 1837, déposé au bureau de B. Marks, ex notaire en cette ville, le 1er février 1837.

Le dit lot mesure, mesure américaine, vingt sept pieds sept pouces de face à la rue Gravier, cent cinquante cinq pieds cinq pouces de profondeur sur un côté cent cinquante-deux pieds six pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No Deux, et vingt-six pieds huit pouces de face à la rue Union.

Les bâtisses sur le dit lot étant connues comme le No 166 rue Gravier et le No 17 rue Union.

Acquis par la défenderesse par achat de Wm Phelps, d'après un acte pardevant S. Magner, ex notaire le 12 avril 1866 (le titre est enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 90, folio 468).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
14 mars—14 21 28 avril 4 11 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente aux risques et dépens d'un précédent acquéreur.**

**Chas. E. Buck et als. vs. Mme Jeannette Seligman.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,711.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et en vertu d'un jugement (judgment on rule) rendu et signé le 19 février 1892, dans la dite affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 26 mars 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, enfin tout ce qui y appartient, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet No 269, borné par les rues Perdido Gravier, Dryades et Sud Remparts, désigné par le No 6 sur un plan annexé à un acte passé pardevant Théodore Seghers, ancien notaire de cette ville, le 30 novembre 1833, et mesurant, au pied américain, trente un pieds (31) onze (11) pouces et cinq (5) lignes de façade rue Perdido, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix-sept (117) pieds dix (10) pouces et six (6) lignes plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sherif civil de la paroisse d'Orléans.
20 fév—20 27—mars 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Splendide occasion pour obtenir**

**Une grande propriété commerciale de valeur, mesurant 255 pieds, 9 pouces, 2 lignes de face à la rue Market, 159 pieds, 10 pouces, 1 ligne de face aux rues Tchoupitoulas et Religieuse, 255 pieds, 9 pouces, 2 lignes sur la ligne de côté de la rue St-James, avec les bâtisses et améliorations, etc., connue anciennement comme**

**Branch Cotton Press ou Branch Warehouse.**

**Ensemble avec toutes les machines, etc.**

**Sur des termes de crédit,**

**Dans l'affaire de**

**Mme George Denègre vs. Electric Traction and Manufacturing Co.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 34,952 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 avril 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

**Un certain morceau ou certaine portion de terre,** ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant, ayant été érigées là-dessus, les bâtisses connues sous le nom de "Branch Cotton Press ou Branch Warehouse", situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Market, Tchoupitoulas, Religieuse et St James. La dite portion de terre comprend la moitié du dit îlet et mesure deux cent cinquante cinq pieds, neuf pouces et 2 lignes de face à la dite rue Market, cent cinquante-neuf pieds dix pouces et une ligne de face sur chacune des rues Tchoupitoulas et Religieuse, et deux cent cinquante-cinq pieds neuf pouces et deux lignes sur la ligne de côté vers la rue St James; le tout d'après un plan dressé par James Gallier, architect, daté le 5 février 1842, déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de H. B. Cénas, ex-notaire en cette ville.

Acquise par les défendeurs par achat de Wm. Lynd, Sr., d'après un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 17 juillet 1889, (le titre enregistré au bureau des Aliénations, dans le livre 128, fol. 983.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° Au comptant une somme suffisante pour payer et satisfaire la réclamation des plaignants, disons la somme de cinq mille piastres ($5,000), ensemble avec 6 0/0 d'intérêt par an du 17 juillet 1889 sur $2,500, et 6 0/0 d'intérêt par an du 17 juillet 1891 sur $2,500. 5 0/0 sur le montant du dit principal et intérêt pour honoraires d'avocat; $4.00 frais pour copie de l'acte et les frais et charges du procès et vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera le paiement en capital et intérêt de deux billets à ordre faits et souscrits à cet effet au nom du dit Electric Traction & Manufacturing Co. par William Behan, son président, et Edward T. Manning, son secrétaire, pour $2,500 chacun, tirés à l'ordre de la dite compagnie et endossés par ses dits officiers datés le 17 juillet 1889, et payables respectivement à trois et quatre ans de leurs dates, avec 6 0/0 d'intérêt par an de leurs dates jusqu'à paiement. Le dit acquéreur assumera aussi l'hypothèque garantissant le paiement des dits deux billets résultant de l'acte passé par Wm Lynd, Sr., au Electric Traction & Manufacturing Co, pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 17 juillet 1889.

3° Et la balance du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 mars—7 14 21 28 avril 4 9

## VENTES A L'ENCAN

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Grande vente de résidences, Propriété à double corps de logis,

—ET—

### Sites de choix pour bâtir dans les Premier et Deuxième Districts.

**Toute une rangée de bâtisses et de terrains pour bâtir,**

Rue Carondelet, coin Nord-Ouest de la rue Erato.

**Bâtisses double à deux étages,** Nos 362 et 362 1/2 rue Baronne.

**Terrain vague sur la rue Tchoupitoulas,**

—ET LE—

**Cottage résidence élevé sur** le Chemin du Bayou, coin Nord-Ouest de la rue Robertson, avec sites convenables pour bâtir attenant sur la rue Robertson.

### Succession de Francis Pena.

No 34,958—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, Encanteur, Bureau No 164, rue Commune, SAMEDI, 23 avril 1892, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté le 8 mars 1892, Dossier No 34,958, pour le compte de la succession ci-dessus nommée, il sera vendu—

I. Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No—, borné par les rues Carondelet, Erato, Baronne et Clio, façade à la rue Carondelet et formant l'encoignure de la rue Erato. Le dit lot mesurant 27 pieds 10 pouces de face à la rue Carondelet sur 91 pieds de profondeur et façade rue Erato, entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée commune de 9 pieds de largeur et face à la rue Erato.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages avec magasin au rez-de-chaussée et loué à raison de $— par mois.

II. Un certain lot de terre attenant à la propriété premièrement décrite, situé rue Carondelet et connu comme lot No 2. Le dit lot mesure 31 pieds 1 pouce face à la rue Carondelet sur une profondeur de 91 pieds, entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée en commun faisant face à la rue Erato. Les améliorations consistent en une bâtisse double à deux étages, 6 chambres avec grates, sous un loyer de $— par mois.

III. Un certain lot de terre touchant à la seconde propriété décrite, situé rue Carondelet et connu comme lot No 3. Le dit lot mesurant 31 pieds 1 pouce de face à la rue Carondelet, sur 91 pieds de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage de la dite allée commune, faisant face à la rue Erato.

Les améliorations comprennent une maison de résidence double à deux étages en bois, 6 chambres de chaque côté, louée à raison de $— par mois.

IV. Un Cinquième, plus ou moins, dans un certain lot de terre dans le même carré que celui ci dessus, adjacent au lot No 4, et connu comme lot No 5, mesurant 27 pieds de face à la rue Carondelet, sur une profondeur sur la ligne du côté du lot No 4 de 91 pieds de là, à angles droits, de 5 pieds 9 pouces et 7 lignes, de là à angles droits de 18 pieds; de là encore à angles droits de 6 pieds 9 pouces 7 lignes, de là, une autre profondeur de 62 pieds 10 pouces, laquelle profondeur fait face à Pecan alley. 28 pieds de largeur dans le fond sur la ligne vers la rue Clio et adjacents au lot No 6, de 191 pieds 10 pouces, avec l'usage de la dite allée commune ouvrant sur la rue Erato.

Les améliorations comprennent une bâtisse à un étage, occupée comme résidence et ateliers de forgerons, rapportant un loyer de $— par mois.

V. Un certain lot de terre touchant à la propriété décrite en dernier lieu, situé sur la rue Carondelet et connu comme lot No 6. Le dit lot mesure 25 pieds 11 pouces de face à la rue Carondelet sur 191 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence à un étage.

VI. Un certain lot de terre touchant à la propriété décrite en dernier lieu, situé sur la rue Carondelet, et connu comme lot No 7. Le dit lot mesure 25 pieds 10 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur sur la ligne de côté du lot No 6 de 191 pieds, 27 pieds 10 pouces et 2 lignes de large dans le fond sur une profondeur sur la ligne la plus près de la rue Clio de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes à angles droits 2 pieds, une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes.

Les améliorations comprennent un magasin et résidence à un étage loué à $— par mois.

VII. Tous les droits et intérêts qui peuvent appartenir à la dite succession de Francis Pena, par prescription ou possession indéniable pendant 30 ans, dans un certain morceau ou portion de terre, touchant à la propriété décrite en dernier lieu, faisant face et mesurant 2 pieds rue Carondelet, sur une largeur sur la ligne de côté du lot No 7, de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, avec une profondeur de 22 pieds 4 pouces et 5 lignes, avec une profondeur de 130 pieds plus ou moins, vers la rue Clio et touchant à la propriété de Gabriel Brown.

Le tout d'après un croquis de D. M. Brosnan, député voyer de la ville, daté le 19 mars 1892.

Le tout des propriétés ci dessus décrites ayant été acquises par feu Francis Pena de Mme Gertrude Pena, veuve de feu Francis Laurent Lantier, d'après un acte de vente passé pardevant Octave de Armas, anciennement notaire en cette ville le 31me jour de mai 1860.

VIII. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant, situé dans le faubourg Lacourse Premier District de cette ville, formant le lot No 3 dans l'îlet No 95 sur le plan original du dit faubourg et mesurant 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Baronne, anciennement Bacchus, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, étant dans l'îlet borné par les rues Clio Erato et Dryades. Le dit lot a été acquis par feu Francis Pena du Dr William B. Wood, le vingt unième jour de mai 1859, pardevant Octave de Armas, anciennement notaire en cette ville. Les améliorations comprennent une résidence double à deux étages, retirée de la rue, et connue comme les Nos 362 et 362½ de la rue Baronne, contenant 7 chambres de chaque côté, et louée à raison de $— par mois.

IX. Un lot de terre dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St Thomas, Ste Thérèse et Bellechasse, dans le carré No 74. Le dit lot est désigné comme lot No 8 et mesure 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas par 120 pieds de profondeur.

X. Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Tremé de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robertson, Esplanade et Claiborne et le Chemin du Bayou, formant l'encoignure nord-ouest de la rue Robertson et du Chemin du Bayou, et mesurant en mesure américaine 139 pieds face au dit Chemin du Bayou, sur une profondeur, sur la ligne du côté de la rue Claiborne, de 139 pieds 11 pouces 4 lignes et 143 pieds 3 pouces de profondeur et face à la rue Robertson, et connu comme lot No 1. Les améliorations comprennent une résidence cottage élevée, avec un large couloir au centre, salons spacieux, salle à manger et chambres à coucher, larges balcons, bâtisse à deux étages dans le fond, arbres à ombrage, etc.

XI. Un certain lot de terre, connu comme lot No 2 faisant face à la rue Robertson, dans le même îlet que le lot No 1, et attenant à ce dernier dans le fond, mesurant 30 pieds de face à la rue Robertson sur une profondeur de 71 pieds 4 pouces, sur la ligne à l'arrière du lot No 1, 30 pieds 6 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond sur une autre profondeur de 68 pieds 5 pouces et 7 lignes sur la ligne de côté du lot No 3.

XII. Un certain lot de terre connu comme lot No 3, faisant face à la rue Robertson, dans le même carré que le lot No 2 et adjacent à ce dernier, mesurant 30 pieds de face à la rue Robertson sur une profondeur de 68 pieds 5 pouces 7 lignes sur la ligne de côté du lot No 2, 30 pieds 6 pouces 1 ligne de largeur à l'arrière, et une autre profondeur de 62 pieds 7 pouces 6 lignes sur la ligne de côté de la prolongation de la rue Quartier la dite prolongation est représentée comme lot No 4 sur un croquis mentionné plus loin.

XIII. Un certain lot de terre connu comme lot No 5, faisant face à la rue Robertson et dans le même îlet que les lots ci-dessus décrits, et mesurant 30 pieds 4 pouces de face à la rue Robertson sur une profondeur de 52 pieds 3 pouces sur la ligne de côté du dit lot No 4 ou la prolongation de la rue Quartier, 33 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur dans le fond, sur une autre profondeur de 46 pieds 6 pouces sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Esplanade. Le tout d'après un croquis de D. M. Brosnan, député voyer de la ville, en date du 14 mars 1892, le tout des dites propriétés ayant été acquises par feu Francis Pena, de Mlle Adeline Davis, pardevant Emile Jarreau, anciennement notaire en cette ville, le 21 avril 1858.

Conditions—La moitié ou plus comptant et la balance à un ou à un et deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisé en billets garantis par privilège du vendeur et hypothèque portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement; les acquéreurs assureront les propriétés pour le montant de la portion du crédit et transféreront les polices, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et tou es autres sécurités et clauses usuelles. Les acquéreurs assumeront toutes les taxes d'Etat, de Ville et de Levée, dues et exigibles en 1892, au-dessus du prix d'adjudication.

Actes de ventes, aux frais des acquéreurs, pardevant Octave Morel, Notaire public, 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.

24 mars—24 26—avril 2 9 16 23

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Propriété Cottage dans le Sixième District,

**Coin des rues Bordeaux et St-Denis.**

**A L'ENCAN.**

Succession de George Flettrich.

No 29,177—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI 16 avril 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date et signé le 11 mars 1892, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bordeaux, Valence, Dryades et St Denis. Les lots sont désignés par les Nos 1 et 2 et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Bordeaux, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles; le lot No 1 forme l'encoignure des rues Bordeaux et St Denis. Les améliorations consistent en un cottage en bois à un étage, ayant dix chambres, corridors, écurie, etc.

Conditions de la vente—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues pour l'année 1892, en sus du prix de l'adjudication, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew Hero, Jr., notaire

15 mars—15 26—2 9 16 avril


### Avis.

Le Dr C. Testut prévient les personnes que cela peut intéresser qu'on ne trouvera que chez lui, rue St-Pierre, No 154, près Remparts, son **Panmalacide Liquide—Bed Bug killer and Egg Destroyer.** Toutes ces bouteilles portent sa propre signature. 13 sept—


## VENTES A L'ENCAN

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

# GRANDE VENTE

### Pour Effectuer un Partage.

**L'élégante et aristocratique** résidence No 281 avenue Esplanade, avec de grands et jolis terrains s'étendant aux deux rues Kerlerec et Roman.

**Le vaste magasin en briques** à trois étages, No 95 rue Decatur, entre St Louis et Conti.

**La jolie résidence en bois** avec terrains spacieux et bien ombragés, formant le coin sud ouest des rues des Champs-Elysées et Robertson, ensemble avec une rangée de résidences simples à un et deux étages avec écuries, coin des rues Français et Robertson.

**L'élégant cottage moderne en** bois, nouvellement bâti, à deux corps de logis.

**Nos 234 et 234 1/2 et 236 et** 236 1/2 rue Champs-Elysées, entre Villeré et Robertson.

**La jolie résidence en bois** nouvellement bâtie, No 250 rue Champs-Elysées, encoignure sud-est Robertson.

**Dans l'affaire de Mme Marie Madeleine Carré, veuve de James J. Reiss et als.**

—VS.—

**Les mineurs Olivier Reiss et James Henry Reiling et Louis Met[illegible] Reiling.**

No 34,719—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

**A L'ENCAN.**

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—SAMEDI 16 avril 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 26 février 1892 et signé le 9 mars 1892 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus décrite, les propriétés de valeur ci-après désignées, à savoir:

1° La jolie et splendide résidence No 281 Avenue de l'Esplanade, entre Roman et Prieur, bâtie retirée de la rue sur rez-de-chaussée en brique élevé, avec de larges galeries de façade avec de belles corniches, large corridor au centre, salons doubles, vastes chambres à coucher, salle à manger, chambre à bain, cuisine, chambres pour domestiques, grande mansarde bien finie ayant corridor, 4 chambres, cabinet, etc., écurie, dépendance et 3 grandes cuves et 7 hydrans fournissant une grande quantité d'eau pour l'usage du jardin et les domestiques; la résidence est située dans le centre d'un joli jardin, bien arrangé, quantité de grands et ombrageux arbres, arbustes, plantes, fleurs, des allées en pierre et en Shillinger. Le terrain est spacieux, ayant une large façade de plus de 152 pieds sur l'avenue Esplanade, s'étendant au travers à la rue Kerlerec dans le fond et aussi une ouverture sur la rue Roman et sont décrits comme suit, à savoir

1° Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Roman, Kerlerec et Prieur, désigné par la lettre D, sur un plan fait par A. D'Hémécourt, député voyer de ville, le 23me jour d'avril 1876, et annexé pour référence à un acte de vente par H. C. Millaudon à Mme Alexandre Hosold passé pardevant G. Le Gardeur, notaire, le 15me jour de mai 1876, conformément au dit plan. Le dit lot de terre mesure comme suit; à savoir: commençant à une distance de 62 pieds 11 pouces et 3 lignes de l'encoignure des rues Roman et Esplanade, le dit lot "D" a une première [illegible] de 8 pieds [illegible] pouces sur la rue Esplanade, [illegible] pieds 11 pouces et 3 lignes [illegible] une ligne perpendiculaire à la rue [illegible] un angle droit vers la rue Roman, [illegible] Prieur, le dit lot [illegible] s'étendant à un angle droit [illegible] perpendiculaire [illegible] la dite rue Kerlerec, le dit lot mesure 180 pieds [illegible] sur la rue Prieur, le dit lot [illegible] un angle droit [illegible] le dit lot mesure 152 pieds 4 pouces et [illegible] la rue Esplanade, situé sur un [illegible] portions de cette splendide [illegible] l'avenue Esplanade [illegible] comme un joli terrain [illegible] propriété des plus désirables pour résidence, la [illegible] et à une distance respectable du centre des affaires et des amusements.

2° Le joli magasin en briques, spacieux et bien situé No 95 rue Decatur entre St Louis et Conti, avec grand hangar de face, installé pour les besoins des affaires d'une grande maison de confiserie et boulangerie, qui s'y trouvent. Le tout est décrit comme suit:

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Vieille Levée ou Decatur, Chartres, St Louis et Conti, lequel dit lot mesure au pied français 28 pieds de face à la rue Vieille-Levée ou Decatur, [illegible] pieds sur le côté [illegible] propriété anciennement appartenant à [illegible] profondeur de 196 pieds, et l'autre 18 pieds de la dite façade sur le côté de la propriété anciennement appartenant à [illegible] tout conformément à un plan fait par Joseph Pilié en date du 28 août 1818, annexé à un acte passé pardevant Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, 17me jour de janvier 1819. Le dit lot est à présent mesuré comme suit: [illegible] rant 30 pieds 7 pouces de face à la rue Vieille Levée ou Decatur 232 pieds 5 pouces de profondeur sur une ligne du côté vers la rue Conti [illegible] 3 pouces sur une première profondeur sur la ligne du côté vers la rue St Louis à [illegible] une profondeur de 10 pieds 10 pouces à un angle droit [illegible] étant parallèle avec la rue Decatur [illegible] de Conti, puis à partir de la dite ligne de côté [illegible] au fond au dit lot qui mesure sur la dite ligne [illegible] fond 19 pieds 9 pouces de largeur, le tout conformément au plan par Arthur de Armas, voyer déposé pour référence à l'étude de Joseph Cuvillier, notaire en cette ville.

Cette jolie propriété de commerce est exceptionnellement bien située pour les affaires, près de chemins de fer, du pont et des grands établissements, maintenant occupée par J. Reiss & Co., comme une boulangerie, confiserie en gros.

3° L'élégante résidence élevée, en bois, à un étage et mansarde, avec terrains spacieux et bien arrangés, coin sud-ouest des rues Champs Elysées et Robertson, ensemble avec une rangée de cottages simples, résidence à deux étages et grande écurie dans le fond, courant sur l'encoignure sud-ouest des rues Champs Elysées et Robertson, le tout étant décrit comme suit, à savoir.

Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Français, Villeré, anciennement Girod, et Robertson, anciennement St Jean-Baptiste, mesurant 128 pieds de face à la rue Champs Elysées, la même façade rue Français, sur une profondeur de 310 pieds et face à la rue Robertson et entre lignes parallèles et s'étendant à la rue Champs Elysées.

Les améliorations sont très vastes et comprennent, premièrement, la jolie résidence en bois, couverte en ardoises, coin sud ouest des Champs Elysées et la rue Robertson, bâtie retirée de la banquette et des lignes du terrain par un spacieux et bien orné jardin entouré d'un élégant entourage en fer, arrangé avec des allées, des pelouses, des statues, porcelaines et planté d'arbres, une treille, plantes rares, plusieurs beaux pacaniers de rapport, environ trente, orangers mûriers, pêchers, figuiers, pruniers, etc. La résidence est bâtie sur un soubassement en briques de 10 pieds de hauteur, entourée d'une galerie au rez-de-chaussée et sur les ailes de chaque côté et divisée en une grande salle avec octogon et salle à manger, les deux artistiquement arrangées et ornées de jolies moulures, plusieurs chambres à coucher confortables, de salles de bains et des chambres de domestiques, une cuisine à deux étages et deux grandes chambres tapissées, cinq cabinets au dessus. De plus, une maison de jardinier et un bâtiment détaché avec deux chambres.

Et, secondement un lot de construction comprenant un cottage en bois, coin des rues des Français et Robertson, ayant une galerie de façade 4 chambres derrière, 2 chambres au-dessus de la cuisine, une cour de derrière, etc.

Deux autres cottages en bois de chacun trois chambres, une allée de côté et une citerne dans la cour de derrière. Une résidence à deux étages, en bois, avec 4 chambres, une citerne, une allée, une cour de derrière et une grande écurie avec une porte cochère et cour. Cette propriété offre une occasion d'acheter une résidence extrêmement confortable avec des dépendances d'un bon rapport, et un lot de terre des mieux assortis d'une façon peu ordinaire.

4° Ces modernes résidences nouvellement bâties, très attrayantes, dites Queen Ann Cottages Dwellings, Nos 234, 234 1/2, 236 et 236 1/2, rue des Champs-Elysées, entre les rues Robertson et Villeré, en arrière du trottoir, ayant chacune galerie de face, salons, salles à manger, chambres à coucher, chambre à bain, lieux d'aisances en porcelaine, cuisine, un jardin de façade, une cour derrière et des allées pavées en Schillinger. Les chambres sont toutes joliment décorées; le gaz et l'eau sont installés dans chacune des résidences. Les lots ainsi décrits sont les suivants: Deux certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Français, Villeré (autrefois Girod) et Robertson (autrefois St-Jean-Baptiste), désignés par les numéros 5 et 6 sur un plan dessiné par Rilliteux & Co., voyers, le 8 mars 1836, et mesurant chacun, conformément au dit plan, 27 pieds 4 pouces de façade sur la rue des Champs-Elysées, sur 141 pieds 2 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et aussi:

Un autre certain terrain dans les mêmes district et carré susdits, et contigu aux terrains ci-dessus décrits Nos 5 et 6 et désigné par le No 7 sur le dit plan dressé par Rilliteux & Co, sur voyers, le 8 mars 1836. Le dit terrain mesure, au pied anglais, 27 pieds 10 pouces de façade rue des Champs-Elysées, sur 141 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain est formé d'une partie du terrain No 72 dans le carré No 15, sur le plan original du faubourg Marigny; les mesures ci dessus étant toutes plus ou moins. Ces cottages modernes de choix sont bâtis avec goût et ont tous les agréments modernes; attrayants à l'extérieur et sont toujours loués; ils rendent dans le moment, ensemble, $768 par an. Ils sont également désirables comme résidence ou comme placement d'argent rémunérateur.

5° La belle maison de résidence à deux étages en bois, avec toiture à mansarde, No 250 rue des Champs-Elysées, coin S. E. de la rue Robertson, bâtie sur des fondations en briques élevées, galeries devant et derrière, corridors au premier et au bas, salons doubles, deux chambres à coucher, chambre à bain dans l'octogone, salle à manger, cuisine et chambre à repasser au premier étage et galerie devant; trois grandes chambres à coucher en haut, citerne, dépendances, etc; lavabos stationnaires, ainsi qu'armoires, un service de tuyaux pour l'eau conduisant dans la cuisine et dans la chambre à bain. Les terrains sont décrits comme suit, savoir:

Premièrement, un certain terrain situé dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Robertson, ci-devant St Jean-Baptiste, Français, Champs-Elysées et Claiborne, désigné par le No 1 sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, sous-voyer, en date du 27 avril 1869 et enregistré au greffe de l'ancienne cour civile de district pour la paroisse d'Orléans. Le dit terrain forme le coin des rues Champs Elysées et Robertson, et mesure, d'après le dit plan, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de façade rue des Champs Elysées sur une profondeur entre lignes parallèles, de 100 pieds; et se condensent une autre certaine partie de terrain située dans la nouvelle banlieue Marigny, dans le troisième district de cette ville, le dit terrain étant désigné par le No 8 dans le carré No 14, compris avec la rue Robertson, ci-devant St-Jean-Baptiste, Champs-Elysées, Français, Claiborne ci-devant St-Ovide et la dite partie du dit terrain mesurant au pied américain, 36 pieds, 7 pouces de façade rue Robertson, sur 32 pieds de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan de Louis Surgi, voyer, le 12 mars 1836 et déposé en l'étude de Hughes Pedesclaux, ancien notaire de cette ville, comme plan No 19. Cette belle et commode résidence a un élégant extérieur; les chambres étant toutes grandes et ayant des arasements élevés et de larges ouvertures; c'est une des propriétés les meilleures de cette vaste avenue. Une ligne double de chemin de fer suit Claiborne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, le reste s'il en est, à crédit de un et deux ans par des billets divisés en coupons portant 7 0/0 d'intérêt par an à partir de leur date jusqu'à leur paiement, garantis par lien du vendeur, privilège et hypothèque sur la propriété vendue, avec 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de non paiement des billets à leur maturité; ensemble avec toutes les clauses usuelles d'assurance et le transfert des polices d'assurance devra s'effectuer sur les améliorations et la dite propriété pour le montant des billets détenus par le vendeur ou tiers personne, comprenant intérêt et dépens, et autres clauses de sécurité: le pacte de non alienando et l'obligation de l'acquéreur de payer en sus du prix d'adjudication, les taxes de Ville et d'Etat de 1892, sur la propriété vendue et paiera 10 0/0 comptant du prix de l'adjudication au moment de la vente avant d'assurer celle-ci.

Les actes de vente pardevant Antoine Doriocourt, aux frais de l'acquéreur

12 mars—12 19 27—avril 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Vente de Syndic d'un Cottage-Résidence confortable.

**No 158 Grande Route St-Jean.**

Avec des lots vacants adjacents.

—ET—

**Deux morceaux de terre contigus de valeur.**

A la jonction du Chemin de la Métairie et du Bayou St Jean.

A l'enchère publique.

**Dans l'affaire de Carlos Maduell vs ses créanciers.**

No 34,204.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 177 rue Commune—SAMEDI, 9 avril 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 mars 1892 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété décrite ci-après, savoir—

1° **Une certaine portion de terre,** ensemble avec les bâtisses et améliorations s'y trouvant désignée d'après un croquis fait par J. A. d'Hemecourt, daté Nouvelle-Orléans, 30 octobre 1875, par la lettre A et No 7. Le lot A mesure 60 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Washington, par une profondeur de 49 pieds 3 pouces sur un côté, 67 pieds 10 pouces sur l'autre et 64 pieds 2 pouces sur la ligne du fond, joignant en partie le lot No 7. Le lot No 7 mesure 63 pieds 11 pouces et 8 lignes de face à la route St Jean, 69 pieds 10 pouces de profondeur, 99 pieds 1 pouce et 4 lignes dans le fond sur un côté, et 101 pieds 9 pouces et 5 lignes sur l'autre ligne de côté. Le tout en accord avec le susdit croquis de J. A. d'Hémécourt, annexé à l'inventaire de la succession de Pierre Pierrie, pris par John L. Larose, notaire public, le 9 novembre 1875.

Les améliorations comprennent une résidence cottage confortable en bois, avec une bâtisse détachée dans le fond contenant galeries sur le côté et derrière, 3 chambres et 3 cabinets dans la bâtisse principale et 4 chambres dans la bâtisse du fond, écuries et remises, parterre proprement briquetés et plantés d'orangers et d'autres arbres fruitiers, d'arbustes et de fleurs rares. Elle est connue comme le No 158 Grande Route St Jean, et est louée à raison de $15 par mois. Les chars passent en face [illegible] de l'Esplanade et est à proximité de la nouvelle école McDonogh.

2° **Trois certains lots de terre** avec toutes les dépendances qui y appartiennent, situés dans le même îlet que la première décrite désignés par les Nos 4, 5 et 6 sur un plan de J. A. d'Hémécourt, [illegible] 1837, déposé [illegible] Livre des Plans, dans le [illegible] du Bayou St Jean [illegible] le lot No 4 a 22 pieds 6 pouces de face à la rue Washington, 56 pieds 7 pouces de profondeur [illegible] 50 pieds de face à la Grande Route St Jean [illegible] profondeur sur la ligne [illegible] Bayou St Jean, 92 pieds 8 pouces [illegible] étant composé de deux lots désignés par les Nos 4 et 5 sur un plan de [illegible], ancien voyer général daté le [illegible] septembre 1834, et annexé à [illegible] pardevant le dit H. Pedesclaux.

3° **Deux certains morceaux de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la paroisse [illegible] Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, [illegible] jonction du Bayou St Jean et du Chemin de la Métairie et désignés sur deux plans faits par Tanesse, voyer de la ville, le [illegible] 1813, et annexés à un acte passé pardevant Pierre Pedesclaux, ancien notaire public, le 13 octobre 1813 et l'autre à un acte passé pardevant H. Pedesclaux, ancien notaire public, le [illegible] janvier 1819.

Le morceau de terre formant le [illegible] du Chemin de la Métairie et du Chemin du Bayou est compris par les lettres L, A, B, C, H [illegible] J et K sur les dits plans, et mesurant 96 pieds [illegible] face au Chemin du Bayou de [illegible] L à A, [illegible] au Chemin de la Métairie de L à K [illegible] pieds 6 pouces de profondeur de K à J [illegible] tendant à une ligne presque parallèle [illegible] J, et sur l'autre côté [illegible] 90 pieds [illegible] à la plantation appartenant anciennement à J. B. McCarty, dans le fond, laquelle dite [illegible] 14 arpents de distance de face sur le Chemin de la Métairie.

Et l'autre morceau, contigu au dessus, est inclus dans les lettres A, B, C, D, E, F et G, d'après les dits plans et façade sur le dit Chemin du bayou, s'étendant en profondeur entre 137 pieds de face de A à B D au côté D à F et de l'autre, la profondeur de A à G et [illegible] pieds 18 toises 2 pieds, le dit morceau étant plus [illegible] tant alors, par l'extension de la ligne opposée, dans une direction oblique de F à E, étendu [illegible] de E au côté de B de l'autre, entre lignes parallèles, allant vers [illegible] toises de distance, allant 20 2 30 [illegible] de l'habitation Macarty à l'arrière.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, contenant galerie de façade et de côté, chambres, écurie, etc. Le terrain est élevé et planté avec un jardin potager, près du Lower City Park, à proximité des chars de la rue de l'Esplanade.

Termes et Conditions—Pour la propriété premièrement décrite—Comptant et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix de la vente, et pour les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites—un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, police d'assurance transférée et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix de l'adjudication, des dépôts de 10 pour cent comptant seront requis dans toutes les ventes pour assurer le lien des conditions ci-dessus.

Actes de vente pardevant James Simpson, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur

9 mars—9 12 19 26—avril 2 9

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE

**Bâtisse en briques à trois étages, 143 rue Julie, coin N. E. Camp,**

—ET—

**Site désirable pour bâtir, rue** Carondelet, coin N. O. Félicité.

**Vente par ordre de cour.**

Succession de Stephen McNamara.

No 34,991—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson encanteur—Bureau 164 rue Commune—SAMEDI, 9 avril 1892 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 8 mars 1892, il sera vendu à l'encan—

1. La grande bâtisse en briques à trois étages formant le coin des rues Julie et Camp dans l'îlet borné par les rues Magasins et Girod, ayant à peu près 15 chambres en haut et magasins en bas, le lot mesure à peu près 20 pieds 5 pouces de face à la rue Julie sur 96 pieds 7 pouces de profondeur et de face à la rue Camp

II. Un certain morceau ou portion de terre, avec les bâtisses qui y sont, situé dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Félicité et Polymnie, et désigné par le No 3, sur une copie d'un plan fait par Jno. F. Braun, voyer, annexée à un acte de vente fait pardevant G. W. Christy, ancien notaire en cette ville, le 29 août 1885, et mesurant à peu près 42 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Carondelet, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté du lot No 2, et à peu près 132 pieds de profondeur et de face à la rue Félicité.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes d'Etat et de ville pour l'année 1892 en outre du prix de leur enchère; 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

Les actes de ventes, aux frais des acquéreurs, pardevant Jas J. Woulfe, notaire

10 mars—10 12 19 26—avril 2 9

PAR E. A. BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Charles Edward Rhodes.**

No 34,614—Cour Civile de District.

PAR E. A. BLAKELY, Encanteur—Bureau No 40 rue Royale—VENDREDI, 25 mars 1892, à la forge No 37 Sud Remparts, entre Canal et Commune, il sera vendu à l'enchère publique "en bloc" pour du comptant, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 mars 1892, et rendu dans l'affaire de la susdite succession—

Le contenu de la forge, ensemble avec les machines, outils, matériaux, vieux fer, citerne, etc en bloc.

PAR E. A. BLAKELY—VENDREDI, 25 mars 1892, à 11 heures A. M., à l'atelier No 37 rue Sud Remparts, entre Canal et Commune, tout le contenu de l'atelier ci-dessus mentionné, en bloc pour au comptant au moment de l'adjudication.

15 mars—15 19 22 25


### Frictio Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement sérieux et constant souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques; guérison possible quand le souffrant n'est pas d'un âge très avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies.—Bouteille de 8 onces 60 sous.

Rue St-Pierre, 154, près Remparts.


## VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

### VENTE DE SYNDIC A CRÉDIT.

**Grand assortiment de marchandises sèches, articles de fantaisie, etc., de Henry E. Gautreaux, insolvable.**

PAR VINCENT & CO. Il sera vendu LUNDI, 4 avril, à 11 heures, au No 257 rue Royale coin Ursulines, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, daté le 22 mars 1892, dans l'affaire de l'insolvable H. E. Gautreaux vs. ses créanciers, No 34,733:

Le fonds entier et le contenu du grand magasin de marchandises sèches, articles de fantaisie et articles de toilette de H. E. Gautreaux, insolvable.

Conditions du crédit seront annoncées à la vente. 24 mars—24 27—3 4 avril

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

**Actions de Brasserie.**

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 26 mars 1892 à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan—Soixante-neuf actions du fonds capital du Algiers Brewing Company de la Nouvelle-Orléans.—Conditions—Comptant avant le transfert. 23 mars—23 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Vente en partage de

**Cottages simples et doubles** productifs et résidence à deux étages, dans les Premier et Quatrième Districts.

**Succession de John J. Hoppe vs. Gus Beck, exécuteur testamentaire.**

No 33,478—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 16 avril 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement de l'Hon. A. Voorhies juge de la Cour Civile, Division E, rendu le 3 mars 1892, et signé le 10 mars 1892 dans l'affaire ci dessus, la propriété ci après décrite, à savoir

1° **Le joli cottage simple en bois,** No 52 Troisième, dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Troisième, Quatrième, Rousseau et Fulton. Il est bâti à distance de la rue et a ample espace pour un gazon, un jardin et à corridor, 5 chambres, auvent, citerne, etc. Le terrain est désigné par le No 6 du carré 10 sur un plan de B. Buisson, voyer, en date du 28 mai 1841, et mesure 31 pieds de façade sur rue Troisième, sur 120 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Une bonne maison comme demeure ou placement d'argent.

2° **Le joli cottage double en bois** Nos 54 et 56 rue Troisième, dans le Quatrième District de cette ville, carré borné par les rues Troisième, Quatrième, Rousseau et Fulton, ayant galerie, salle, 5 chambres et auvent de chaque côté ainsi que citerne. Le terrain est désigné par le No 5 sur un plan de Hugh Grant, ancien voyer en cette ville, en date du 1er février 1843, et mesure 32 pieds 10 pouces de façade rue Troisième, sur 127 pieds de profondeur.

Ces maisons sont près de Clay Square et des lignes de chemin de fer et sont dans une partie de la ville populeuse et habitée par des gens respectables, ce qui toujours leur assure de bons locataires et en fait de bonnes maisons à habiter ou comme placement d'argent.

3° **La confortable maison de résidence en bois à deux étages,** No 669 rue Constance dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Constance, Annonciation, Erato et Thalie, retiré de la rue et ayant 6 chambres, gaz, auvent et citerne, ainsi qu'un vaste espace d'un côté et à l'arrière permettant d'y faire de nouvelles améliorations ou jardin et gazon. Le terrain est désigné par le No 9 sur un plan de G. E. Danbar en date du 10 février 1846, et mesure 27 pieds 2 pouces 1 ligne de façade rue Constance, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Près de chars, d'écoles, de marchés, d'églises et du centre des affaires ce sera une jolie demeure ou un bon placement d'argent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le crédit, s'il y en a, à 1 ou 1 et 2 ans de crédit à l'option des acquéreurs, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite pour en forcer la collection des billets, les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée au porteur ou porteurs de billets et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892 en outre du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant G. C. Pratt, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 Mars—12 19 26—2 9 16 avril.

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Beau Cottage double Neuf.

**Sur deux grands lots de terre,**

**Nos 937 et 939 rue Carondelet, coin Nord-Ouest de l'Avenue Napoléon.**

Le plus préférablement situé pour occupation et placement productif.

**Succession de Mme Mary H. Lobdell, née Pattison.**

No 34,699—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 26 mars 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. A. Voorhies juge de la susdite Cour, Division E, daté et signé le 19 février 1892 dans la susdite affaire, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Le beau cottage double en bois nouvellement et élégamment construit, dans le Sixième district, Nos 937 et 939 rue Carondelet, coin N. O. de l'avenue Napoléon, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Jena et l'avenue Napoléon. La maison est bâtie élevée de terre et retirée de la banquette et contient galeries sur devant et derrière sur les côtés et 5 chambres de chaque côté, 2 chambres de chaque côté, 5 en rez-de-chaussée et sur le devant et sous un même toit, installations de gaz, de l'eau et des éviers dans les cuisines cabinets deux citernes hangars, etc. Le terrain est arrangé de chaque côté pour gazons et jardins. Le terrain consiste en deux lots mesurant, chacun, 30 pieds de face à la rue Carondelet sur 110 pieds de profondeur et de façade à l'avenue Napoléon et entre lignes parallèles.

Cet e belle propriété neuve fait face au Sud et étant partout en bon ordre et arrangé à la manière la plus commode, situé près de l'avenue St Charles, et des lignes de chars et dans un voisinage à souhait, rien ne peut être en la manière de position meilleure pour l'avancement et l'accroissement des propriétés; une maison de choix se trouvera en de plus convenable en de l'aise de locataire, et la vente sujette à des baux finissant le 1er octobre 1892, à raison de $480 par an.

2° Cinquante actions du fonds capital de la Mechanics & Traders Insurance Co. de la Nouvelle Orléans, d'après les certificats mentionnés dans l'inventaire.

Conditions pour la propriété foncière—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, à 1 et 2 ans, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite pour en forcer la collection des billets, les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée au perteur ou porteurs de billets et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892 en outre du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Pour les actions, comptant avant le transfert.

L'acte de vente pardevant C. Franke, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 fév 20 27—5 12 19 26 mars

PAR JAS P. GUINAULT

**Vaches Laitières.**

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau No 60 rue Bienville.—JEUDI, 24 mars 1892, il sera vendu, à 11 heures du matin, rue Bienville, entre les rues Hagan et Rendon—

21 vaches laitières, toutes avec de jeunes veaux.

Conditions—Jusqu'à $50, comptant; et au-dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

22 mars—

**PHARMACIE.**

**Succession de J. W. Schumann.**

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, No 60 rue Bienville — SAMEDI, 2 avril 1892, il sera vendu, à 11 h. du matin au No 12 rue Roman entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 mars 1892—

Le contenu de la pharmacie.

—Aussi—

Un lot de meubles meublant, coffre-fort, etc., etc.

Conditions—Comptant.
22 mars—22 27—avril 2

PAR A. BRIGNONI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Beaux meubles de salon, de** chambre à coucher et de salle à manger.

**Tapis, nattes, rideaux, abats-**jour, etc.

**A la résidence No 280 rue** Douane, près Villeré.

**Jeudi, 24 mars.**

**Succession de Mme Veuve Frederick Blower.**

No 34,915—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT BRIGNONI, encanteur—JEUDI, 24 mars 1892, à 11 heures A. M., au No 280 rue Douane, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 11 mars 1892, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un bel ameublement de chambre à coucher, ayant portes à miroirs, ameublement de salon, jolis meubles de salle à manger, belle pendule, tableaux, du piqué, meubles de cuisine et beaucoup d'autres articles, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
12 mars—12 13 22 24


**LIBRAIRIE FRANÇAISE.**

**L. DERMIGNY,**

126 West 26th street, New York.

**Dépôt général de journaux français. Même prix qu'en France.**

*Le Petit Journal*, *le Petit Parisien*, *la Lanterne*, 1 cent le No; leurs *Suppléments illustrés*, la *Mode Nationale* illustrée, 2 cents le No; le *Journal illustré*, la *Vie Populaire*, le *Petit Journal pour rire*, 3 cents le No; le *Journal Amusant*, 9 cents le No, etc., etc.—Envoi par la poste affranchissement en plus.

Remise aux marchands.

La librairie se charge de procurer à ses clients tous livres ou publications françaises.

9 août Dim Lun


## VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Propriété dans le Sixième District.

**Succession de Nicholas Linden.**

No 34,830—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune—SAMEDI, 23 avril 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté le 17 mars 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Les 5/32 d'intérêt indivis de la propriété ci après décrite, à savoir:

Quatre (4) lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet No 152 borné par les rues Jersey, Peniston, Laurel et Général Taylor, désignés comme lots 14, 15, 16 et 17 du dit îlet sur un plan du faubourg St Joseph déposé en l'étude de James Graham, notaire, comme plan No 140. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 29 pieds 5 pouces de face à la rue Jersey sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 17 forme l'encoignure des rues Jersey et Peniston et mesure 29 pieds 4 lignes de face à la rue Jersey sur une profondeur et de face à la rue Peniston de 110 pieds.

2° Les améliorations consistent en une résidence (cabane ou hut) de pêcheurs dans la paroisse Livingston sur le bord du lac Maurepas dans cet Etat.

Conditions comptant. L'acquéreur assumera les taxes de 1892 et fera un dépôt de 25 0/0 comptant.

Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 mars—19 26—2 9 16 23 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Ce superbe site pour bâtir coin des rues Félicité et Chesnut, près du Parc Colisée,

**Dans une des sections les plus choisies du district des jardins.**

**Succession de John McGinty.**

No 28,938—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—SAMEDI, 23 avril 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 11 mars 1892 et rendu dans la succession ci dessus la propriété de valeur ci-après décrite à savoir:

Ce splendide terrain au coin des rues Félicité et Chestnut consistant en trois lots de terre contigus décrit comme un certain morceau ou portion de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Chemin Félicité, Ste Marie et Coliseum, mesurant 90 pieds 3 pouces de face au Chemin Félicité, sur une profondeur et face à la rue Chestnut de 129 pieds 1 pouce et 2 lignes et 127 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Coliseum et 90 pieds 2 pouces 5 lignes de largeur dans le fond vers la rue Ste Marie. Le tout conformément au plan fait par Edgar Pilié en date du 26 février 1892, la façade des dits lots est entourée d'une jolie barrière, le terrain est élevé et bien drainé, et il y a très peu de terrain supérieur comme emplacement se trouvant entourés par les très belles résidences et de très jolie terrains, et habités par des citoyens des plus notables, à proximité du Parc Coliseum des chemins de fer urbain, le centre de la ville pour les amusements le rendent excessivement attrayant pour ceux qui recherchent un terrain pour une résidence élégante.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à un ou deux ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur portant intérêt de 8 pour cent par an et toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente. Acte de vente pardevant James J. Woulfe aux frais de l'acquéreur.

19 mars—19 26—avril 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

### VENTE EN PARTAGE.

### Propriété de valeur à Carrollton.

**Magasin et Résidence en briques, à 2 étages, solidement construit.**

**Coin des rues Levée et Jackson.**

Terrains de choix, pour bâtir bien situés et Résidence simples, en bois,

A L'ENCAN.

Dans l'affaire de MAX AUGUSTIN, exécuteur testamentaire vs GEORGE EMILE LINTZENGER et als.

No 34,718—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, 177 rue Commune—SAMEDI, 26 mars 1892, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, en vertu et conformément à un jugement rendu le 10 février 1892 et signé le 16 février 1892, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir

1° Le magasin et résidence en briques à deux étages substantiellement bâti, coin des rues Levée et Jackson, ayant auvent en devant magasin et buvette, salle, couloir, salle à manger, chambres, cuisine en rez-de-chaussée, en outre, balcons devant et des appartements au-dessus, en haut, citerne, cour pavée, auvent, etc. Les terrains sont spacieux et comprennent deux lots de terrain décrits comme suit, à savoir: Deux certains lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2 dans l'îlet 15C, maintenant No 141, compris entre les rues Jackson, Levée, Marie et Quatrième, sur un plan dressé par L. Surgi, le 12 novembre 1856, et déposé comme plan No 7, dans le bureau de J. B. Marks, ancien notaire. Le dit lot No 1 forme le coin des rues Levée et Jackson, et mesure 31 pieds 5 pouces 7 1/5 lignes de face à la rue Levée, 81 pieds de profondeur et de face à la rue Jackson, 104 pieds 3 pouces 7 lignes de profondeur sur le côté touchant le lot No 2 et 24 pieds de largeur dans le fond. Le lot No 2 mesure sur la rue Levée 31 pieds 5 pouces et 1 1/5 lig. e de face à la rue Levée, 104 pieds 3 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot No 1, et 124 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur sur le côté touchant le lot No 3 et 24 pieds de largeur dans le fond (le tout mesure anglaise). Convenable et situé sur la ligne de trade de Southport. La propriété peut être rendue, par une direction intelligente, un emplacement de première classe pour les marchandises en général.

2° **Cinq certains lots de terre,** avec toutes les améliorations qui y trouvent situés dans le même district et îlet, et touchant la propriété premièrement décrite désignés par les Nos 11, 12, 13, 14 et 15, d'après un plan dressé par L. Bringier, voyer, le 16 décembre 1833, déposé comme plan No 23 dans le livre de plans de F. Grima, ancien notaire. Les dits lots mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles. Le lot No 15 formant l'encoignure des rues Jackson et Quatrième

3° **Deux certains lots de terre,** situés dans le même district et îlet, et touchant les lots ci-dessus deuxièmement décrits à l'arrière, désignés par les Nos 16 et 17, sur le plan primitif de L. Bringier, voyer, et mesurant chacun conformément, 30 pieds de face à la rue Quatrième, sur 150 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles (mesure américaine). La rue Quatrième est la rue principale de Carrollton, et sur le chemin de Southport.

4° **Cinq certains lots de terre,** situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 72 B, maintenant No 202 compris entre les rues Sixième, Jeannette, Jackson et Upperline, d'après un plan annexé à un acte de vente de J. Huey à A. Wire, passé pardevant E. Commagère, notaire le 16 avril 1860, et désignés comme lot No 1, formant le coin des rues Jackson et Jeannette, et par les Nos 2, 3, 4 et 5. Les dits lots Nos 1 à 5, inclusivement, se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 120 pieds

5° **Cinq certains lots de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et îlet, et adjacent à la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, désignés par les Nos 6, 7, 8, 9 et 10 sur un plan auparavant annexé à un acte pardevant E. Commagère, notaire, le 16 avril 1860. Les dits lots se touchent, et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes égales et parallèles. Le lot No 10 forme le coin des rues Jackson et Sixième. Amélioré avec une maison simple en bois contenant 2 chambres.

6° **Un certain morceau ou portion de terre,** avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 5 C maintenant No 54, borné par les rues Washington, Burdette, Perle et Commerciale. La dite portion de terre comprend le tout du lot No 16 et de la moitié du fond des lots Nos 14 et 15, et mesurant comme suit, à savoir: le lot No 16 mesurant 30 pieds de face à la rue Perle, sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles. La moitié des lots Nos 14 et 15, mesurant 52 pieds 3 pouces de face à l'avenue Washington sur 60 pieds de profondeur. L'amélioration consiste en un beau cottage faisant face à la rue Washington comprenant galerie devant et deux chambres.

Termes et Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans, en billets de l'acquéreur avec 8 0/0 d'intérêt par an, à partir du jour de la vente, jusqu'à paiement final, garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, ensemble avec toutes les clauses de sécurité, le "pacte de non alienando;" le transfert des polices d'assurances de ce être effectué sur les améliorations de la dite propriété, jusqu'à concurrence du montant des billets tenus par le vendeur ou tout autre détenteur d'icelle; l'allocation de 5 pour cent pour frais d'avocat sur le capital et les intérêts en circulation, dans le cas d'un procès pour recouvrer les mêmes; la clause de vente sans estimation pour obtenir le paiement des dits billets hypothécaires en capital, intérêts et frais, et l'obligation des acquéreurs à payer comptant 10 pour cent du prix d'adjudication au moment où la dite adjudication aura lieu, et le montant du paiement des taxes d'Etat et de ville pour 1892 en sus du prix d'adjudication; aussi, convenu et stipulé que l'omission de la part de l'acquéreur de passer l'acte de vente et de payer le prix tel que stipulé, dans les quinze jours qui suivront la date de l'adjudication, sera considérée comme cause suffisante pour le mettre en défaut sans autres formalités, et que les actes de vente soient passés pardevant Fred Deibel, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

Et le même jour, à 3 heures P. M.,

au local coin des rues Levée et Jackson, le tout et séparément les meubles et effets mobiliers qui s'y trouvent et qui sont détaillés dans un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
20 fév—20 27—mars 5 12 19 26


### LEÇONS DE FRANÇAIS.

PAR EMILE SERRES.

Bachelier ès-lettres de l'Université de France ex-rédacteur en chef du FRANCO-LOUISIANAIS de la Nouvelle Orléans de l'INDÉPENDANT de New York, du TRAIT D'UNION de Mexico.

M. Emile Serres, caissier-comptable de l'Opéra Français pendant les quatre saisons de l'exploitation Mauge, sollicite des tenues de livres ou des comptabilités, soit en Anglais soit en Français. Ecrire 120 Hospital street.

20 oct—


## VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

# PROPRIETES DE CHOIX

—DANS LE—

## Vieux Troisième District.

### Propriétés donnant de bons loyers.

**Coin des rues Dauphine et** Champs Elysées—Belle maison de résidence de famille à deux étages pouvant être divisée en deux corps de logis, si on le désire.

**No 463 rue Dauphine, entre** Champs Elysées et Marigny—Elégant cottage à distance de la rue.

**Nos 61 et 63 rue Marigny,** entre Royale et Chartres — Grande maison double à deux étages.

**No 118 rue Louisa, entre St-**Claude et Remparts—Elégant cottage à distance du trottoir.

**No — rue St-Claude, entre** Louisa et Clouet—Elégante propriété à deux corps de logis.

**Coin des rues Louisa et St-**Claude—Grand terrain vague

**Rue Louisa, entre St-Claude** et Remparts—Terrain vague.

### Succession de Frank Borge.

No 26,676—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J SPEAR encanteur.—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 2 avril 1892, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu le 19 février 1892 et signé le 26 février 1892 par l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir—

### Cottage rue St-Claude.

1° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville désigné par la lettre D sur un plan dressé par Sidney G. de Lisle, voyer en date du 27 février 1892, situé dans le carré d'îlet borné par les rues St-Claude, Remparts, Clouet et Louisa. Le dit terrain mesure, d'après ledit plan, 40 pieds 2 pouces de façade rue St-Claude sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, et le droit ou titre duquel edit terrain peut avoir une portion de terre 15 pieds de profondeur et 40 pieds 2 pouces de largeur immédiatement à l'arrière. Les améliorations comprennent un joli cottage en bois à deux corps de logis ayant trois chambres de chaque côté, auvent, lieux d'aisance, citerne, etc. Loué $14 par mois.

### Cottage No 118 rue Louisa.

2° Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre B, sur un plan de Sidney G. de Lisle, voyer, en date du 27 février 1892, dans le carré d'îlet borné par les rues Louisa, St-Claude, Remparts et Clouet, conformément à quel plan, le dit terrain mesure 34 pieds de façade rue Louisa sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un élégant cottage élevé à distance du trottoir, ayant galerie devant salle à manger, 6 chambres à coucher et cuisine, auvent, citerne, lieux d'aisance, etc., dans la cour et portant le numéro municipal No 118 de la rue Louisa. Loué $18 par mois.

### Le terrain au coin des rues Louisa et St-Claude.

3° Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville désigné par la lettre A, d'après un plan de Sidney G. de Lisle, voyer, du 27 février 1892 dans le carré d'îlet borné par les rues Louisa, St-Claude, Remparts et Clouet, d'après quel plan le dit terrain mesure 70 pieds de façade rue Louisa, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, lequel terrain est sur la ligne Louisa et formant le coin des rues Louisa et St-Claude.

### Terrain rue Louisa, entre St-Claude et Remparts.

4° Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville désigné par la lettre C sur un plan de Sidney G. de Lisle en date du 27 février 1892, dans le carré d'îlet borné par les rues Louisa, Clouet, St-Claude et Remparts, d'après quel plan, le dit terrain mesure 35 pieds de façade rue Louisa sur une profondeur de 110 pieds 9 pouces entre lignes parallèles avec tous les droits sur une allée de 15 pieds de largeur et contigue à lui du côté de la rue Remparts.

### Coin des rues Dauphine et Champs-Elysées.

5° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, dans le Troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Dauphine, Bourgogne et Marigny, désigné comme le lot No 1 sur un plan de A. d'Hemecourt, en date du 4 novembre 1856. Le dit plan forme le coin des rues Dauphine et Champs-Elysées et mesure au pied américain 38 pieds de façade rue des Champs-Elysées par une largeur sur 92 pieds 10 pouces de profondeur et de façade rue Dauphine.

Les améliorations consistent en une élégante et agréable maison de résidence en bois à deux étages portant le numéro municipal 91 de la rue des Champs-Elysées, ayant au premier étage 2 corridors, 2 salons doubles, 2 salles à manger, 2 cuisines, 2 auvents et au second étage, 8 chambres à coucher, 2 salles à bain, 2 corridors galerie de façade et de côté, cour pavée, double, etc. La propriété, si on le désirait peut être divisée en deux corps de logis. Loué $45 par mois.

### No 463 rue Dauphine.

6° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre C, sur un plan de Arthur de Armas sous-voyer, en date du 4 octobre 1888 dans le carré d'îlet borné par les rues Dauphine, Champs-Elysées, Bourgogne et Marigny d'après quel plan le dit terrain mesure au pied américain 27 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un élégant cottage élevé en ardoises ayant corridors, 3 chambres, cuve hangars, etc. connu par le numéro municipal 463 rue Dauphine.

### Les numéros 61 et 63 rue Marigny.

7° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros deux et trois de l'îlet compris entre les rues Marigny, Chartres, Mandeville et Royale, sur un plan dressé par Joseph Pilié ancien voyer en ville le 3eme mai de mai 1824 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit, à savoir

Le lot No 2 mesure 25 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Marigny, sur une profondeur de 155 pieds 2 pouces entre lignes parallèles, au pied américain

Et le dit lot No 3 mesure 26 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Marigny, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles au pied américain

Les améliorations consistent en une grande résidence double à deux étages, couverte en ardoises, ayant sur chaque côté 10 chambres et corridors dans le fond, grande varandah sur le devant du premier étage, hangar, cuve, lieux d'aisances, etc., allée de voiture sur chaque côté, connu par les numéros municipaux 61 et 63 rue Marigny, loué à raison de $40 par mois.

**Conditions.**—Un tiers ou plus comptant, et le reste du prix à un crédit de un et deux ans, représenté par les billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt l'an à partir de leur date garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur sur la propriété, avec toutes les autres clauses ordinaires de garantie, savoir, cinq pour cent pour honoraires d'avocat pour recouvrement judiciaire du montant des billets transfert de la police d'assurance aux porteurs des billets, obligation des acquéreurs de payer toutes les taxes dues et exigibles en 1892, en sus des prix respectifs d'adjudication, dépôt entre les mains de l'encanteur de 10 pour cent du montant de l'adjudication pour lier l'acheteur.

Actes de vente pardevant Ségar Grima, notaire, aux frais des acquéreurs.

27 fév—27—5 12 19 26 mars—2 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Placement d'argent rémunérateur.

### Un coin des mieux situés.

**Bâtisse en briques à deux** étages, coin des rues **Dauphine** et **St-Philippe**, où est établie une boulangerie depuis plus de 25 ans; ensemble avec trois chevaux, soixante barils de farine, deux charrettes de marchand de pain, harnais, installation de magasin, four, auges, bancs tous les autres accessoires nécessaires pour l'exploitation d'une boulangerie,

**LE TOUT EN BLOC.**

SUCCESSION DE JEAN CAZALÉ.

No 34,898—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 23 mars 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez de chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans en date du 16 février 1892, pour le compte de la dite succession, la propriété et les effets ci après décrits, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situé dans le Deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Dauphine et Bourbon formant l'angle des rues St-Philippe et Dauphine, et mesurant 60 pieds de façade rue St-Philippe, sur 75 pieds de profondeur et de façade rue Dauphine. Les améliorations consistent en deux bâtisses en briques à deux étages, où est établie depuis les dernières 25 années une boulangerie. Ensemble avec la propriété ci-dessus décrite, seront vendus tous les accessoires de la boulangerie, 60 barils de farine, 3 chevaux, 2 charrettes de marchand de pain, jeux de harnais, comptoir, vitrines, bureaux, paniers et boîtes, étagères, installations, auges et bancs.

La bâtisse sera ouverte tous les jours pour permettre, à qui le désirera, de la visiter. Une occasion de commencer un commerce de ce genre s'est rarement offerte et pourrait ne jamais plus se représenter encore.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Chs J. Theard, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 fév—20 27—mars 5 12 19 26

L'Abeille de la Nouv[...]
Bureaux No 73 rue [...]
NOUVELLE-OR[...]
JEUDI, 24 MARS
VAPEUR[...]
Mandeville, [...]
LE STEAMER NEW[...]
COMPAGNIE G[...]
TRANSATLAN[...]
Succession de Frank Borge.
CHEMINS DE[...]
Queen and Cresc[...]
WHITNEY NATIO[...]
OF NEW OR[...]
LE FRANCO-LO[...]
JOURNAL HEB[...]
FEUILLE[...]
No 43.
CHAINE [...]
GRAND ROMAN
PIERRE [...]
DEUXIÈME [...]
Geneviève souriait [...] cette vieille marquise [...] vait pas bronché de[...] et elle se la représent[...] telle que la lui avait [...] de, orgueilleuse, futile [...] fière surtout des jo[...] petite-fille que de tons [...]
—Mais votre serviteur [...] notre âge, monsieur ! [...] les anciennes familles [...] tels dévouements. [...]
—Oh, lui, il fait par[...] déclara Hugues en riant [...] pas pour me gronder, [...] mon laboratoire; il me [...] des foulards quand je [...] toutes circonstances [...] recommandations [...] je me suis rendu à [...] tendait dans l'avenue [...] gue pour être certain [...] le col de mon [...] trente ans qu'il n'a pas [...] chez nous; il fait [...] Et, comme il est [...]